

IMOUGH INTERNATIONAL

Pour la promotion de la Justice et la Transparence afin de parvenir à la reconnaissance des droits humains fondamentaux



RAPPORT SUR LES ANNEES D'ACTIVITES 2018/2020

Imouagh International pour la Justice et la Transparence, 5 rue des Houillères 49100 Angers.

Site : <https://imuhagh.org/>

Contact mail : imouagh24@gmail.com

Tel : (0033)753819310

IMOUHAGH INTERNATIONAL BULLETIN D'INFORMATION 2020

Imouhagh International est une organisation qui s'inscrit dans les cadres juridiques internationaux, notamment la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, mais aussi et surtout la **Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones¹**.

Article premier

Les peuples autochtones ont le droit, à titre collectif ou individuel, de jouir pleinement de l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales reconnus par la Charte des Nations Unies, la Déclaration universelle des droits de l'homme et le droit international relatif aux droits de l'homme.

Nous traitons toute demande quels qu'en soient l'auteur et sa provenance en accord avec les objectifs de l'organisation.

En amont de la publication d'un article, Imouhagh International reçoit des sollicitations des personnes exposant leurs problématiques. A la réception, nous faisons nos propres recherches aux fins de vérifier les témoignages des personnes. C'est à partir des éléments que nous recueillons que nous lançons les démarches afin d'avoir un éclairage et une réponse institutionnelle aux questions que nous adressons aux organes étatiques ou associatifs.

Nous n'avons pas dans ce rapport, fait un examen exhaustif des problématiques que rencontrent les communautés touarègues. Il reste bien des domaines à traiter. Nous avons fait le choix de traiter les sujets, pour lesquels nous avons les contacts sur place et nous assurent d'une source d'information indépendante.

Essentiellement financée par ses membres et les dons de particuliers, Imouhagh International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute puissance économique et de tout groupement religieux.

¹ Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 13 septembre 2007

Les mots des membres de Imouhagh International



Ayoub ATTAHER, Président « *Après 3 ans de travail continu de mon mandat pour repérer et lutter contre les injustices concernant les victimes des arrestations arbitraires, les disparitions de personnes, l'impuissance des familles, je ressens qu'il reste encore beaucoup à faire pour lutter du fait de l'incapacité des personnes à se défendre et de l'éloignement des villes. C'est une géographie mortifère.* »



Mustafa ZAWI, Vice-président « *L'absence de démocratie de transparence et d'éthique dans nos pays ont favorisé le racisme, la tyrannie, l'injustice, la pauvreté, l'absence de droits en général. La situation sera encore pire sans l'existence d'organisations de défense libres qui veillent à et révèlent la corruption systémique et ses conséquences.* »



Sarah FORTUNE, juriste : *Vous nous avez dit « Acceptez les frontières, et vous serez partout chez vous à l'intérieur. Vous nous avez dit « abandonnez les armes et nous vous protègerons ». Vous nous avez dit « faites le choix de l'éducation et vous aurez droit aux mêmes postes que les autres citoyens ». Nous avons fait tout cela. Quand remplirez-vous votre part du contrat ?*

Résumé

Les vrais fléaux du monde ne sont pas ceux qui sont tous les jours dans les informations. La nouvelle situation sanitaire avec la Covid dont tous les Etats s'emparent, occulte les maux bien plus morbides qui frappent au quotidien les populations africaines. La comptabilité au cas par cas des morts forces onusiennes occupe les médias quand les centaines de personnes massacrées, disparues ou arrêtées arbitrairement ne font l'objet d'aucune visibilité. Nous avons voulu dans ce rapport donner une place à ceux qui souffrent en silence, parce qu'ils n'ont pas ou n'ont plus le souffle nécessaire pour revendiquer l'égalité des droits et la justice.

Table des matières

Sur la situation sanitaire : Covid/Paludisme	Page 1 à 9
Crimes et impunité	Page 10 à 20
Des droits civiques et sociaux	Page 21 à 24
Des droits culturels	Page 25
Recommandations	Page 26
A vous la parole	Page 27

Abréviations

- OMS : organisation mondiale de la santé
CNDH : commission nationale des droits humains
VDP : les Volontaires pour la Défense de la Patrie

Rapport par problématiques

Sur la situation sanitaire : Covid/Paludisme

- *Le paludisme*

Au niveau mondial, le nombre de cas de paludisme est estimé à 228 millions en 2018. Dix-neuf pays d'Afrique subsaharienne et l'Inde ont concentré quasiment 85 % du nombre total de cas de paludisme dans le monde. Six pays, à eux seuls, ont enregistré plus de la moitié des cas : le Nigéria (25 %), la République démocratique du Congo (12 %), l'Ouganda (5 %), ainsi que la Côte d'Ivoire, le Mozambique et le Niger (4 % chacun).² **Chaque 2 minutes, un enfant meurt du paludisme dans le monde.**

4% des 228 millions de personnes touchées pour le Niger ! 4% des 405 000 décès en 2018 !

Notre but n'est pas de faire de la surenchère concurrentielle entre les maux qui frappent la population, mais de jeter une lumière sur les priorités en termes de morbidité.

- *La Covid 19*

Communiqué du Ministre de la Santé Publique

Les résultats des examens virologiques de ce jour 20 octobre 2020 se présentent comme suit:

- Un (01) cas positif sur 277 tests réalisés à la COVID-19 de sexe féminin;
- Ce cas positif a été notifié au niveau de la région de Niamey;
- Aucun décès enregistrés;

A ce jour nous avons la répartition suivante:

Nombre de personnes Total Testées	Personnes déclarées positives	En cours de Traitement	Personnes Guéries	Personnes Décédées
33 958	1 212	15	1 128	69

Tableau provenant du site du Ministère de la Santé Publique du Niger

² Rapport sur le paludisme dans le monde 2019, OMS



L'OMS prévoit un nombre de décès causés par le paludisme en Afrique subsaharienne qui pourrait doubler pour atteindre 769 000 morts. En effet, les efforts pour lutter contre la maladie sont perturbés par la pandémie de coronavirus.

La pandémie de la Covid-19 pourrait bouleverser les campagnes de prévention, notamment la distribution de moustiquaires et de médicaments contre le paludisme.

Des obstacles majeurs viennent impacter la prévention et la prise en charge du paludisme, à cause de la COVID-19 :

- La majorité des financements des campagnes de prévention vient de pays étrangers. Ainsi, de nombreuses campagnes ont été

interrompues : les distributions de moustiquaires imprégnées d'insecticide ainsi que de médicaments ont été arrêtées.

- La quantité de tests de dépistage rapide pour le paludisme est fortement diminuée et ces tests viennent à manquer dans certaines régions. En effet, de nombreux laboratoires ont modifié leur chaîne de production en favorisant la fabrication de tests de dépistage pour la COVID-19.

C'est pourquoi nous lançons une alerte forte sur les zones nomades alors que les déplacements sont à risque avec des menaces multiples qui tiennent tant à l'insécurité, qu'aux mauvaises conditions des infrastructures voire au manque de moyens financiers pour se transporter.

Il nous a été rapporté que dans certaines zones de l'Azawagh comme par exemple à Tillia, les malades peuvent attendre plus de 10 jours avant de recevoir des soins médicaux.

La société civile est elle-même démunie, et les fonds privés ne suffiront pas à faire face à l'ampleur des cas. Les femmes dans cet exemple précisément, receptionnent les fonds et organisent les modalités des soins en recherchant le personnel médical disponible pour aller en brousse.

En recherchant les informations sur les revues officielles internationales et nationales, nous avons constaté qu'à chaque fois que le paludisme était illustré en photo, aucune ne représentait les zones nomades du Nord. La communication, plutôt la non-communication, qui est faite autour de la question du paludisme dans ces zones ne permet pas d'appréhender le fléau et contribue à nier l'existence des ravages du paludisme sur ces territoires.



Images prises en octobre 2020

Dans les régions du Nord Mali, le phénomène est identique avec les mêmes problématiques. Les associations font face avec des moyens dérisoires aux besoins de santé des habitants.



Une unité de soins, CLINIC TAHANINT, improvisée par le Docteur HASSAN ALLA WANAHARA dans la région de Kidal et Ménaka.

Image prise en septembre 2020



Nous remercions toutes les personnes et les organisations qui ont répondu à l'appel à la solidarité.



Images prises en septembre 2020



الى كل اجلاء و ملائكة السماء والسماء

منظمة امومه دوليه من أجل العدل والشفافية

IMOUHAGH INTERNATIONAL ORGANISATION FOR
THE SAKE OF JUSTICE AND TRANSPARENCY

الرقم الاشاري : 09/8/AZIR2020

Ref No : Date : 29.09.2020

التاريخ : الموضع : Subject: Appel Urgent

Appel urgent

Alors que le monde est préoccupé par l'évolution de la pandémie du Covid-19, mettant toutes ses capacités et ses centres de recherche médicale à disposition des recherches scientifiques pour un traitement efficace pour celle-ci, l'Organisation Imouhagh internationale pour la justice et la transparence, suit avec tristesse la vague saisonnière de paludisme qui est entrain de faire des ravages dans les trois régions " Azawad, Azawagh et Aïr" .

Cette épidémie est dûe principalement à une importante pluviométrie enregistrée ces derniers mois dans ces régions entraînant la propagation des moustiques et l'absence de moyens de prophylaxie appropriée.

Le paludisme tue les populations nomades ainsi que les villageois, les plus touchées sont les personnes âgées, les femmes enceintes et les enfants. Le nombre de malades et de décès ne cessent d'augmenter. Le personnel des rares centres de santé est dépassé par le nombre de personnes infectées et ne dispose pas de moyens suffisants pour faire face à l'afflux des malades.

Il faut aussi noter qu'un certain nombre de victimes n'a même pas été en mesure de se rendre dans les centres de santé et continue de lutter contre la maladie sous leur tente.

Quelques images choquantes de patients de la région de l'Azawad pris en charge par "Tahanint Clinic" nous ont été parvenues et démontrent la gravité de la situation humanitaire et l'absence de la moindre aide médicale jusqu'ici.

En raison de la gravité de cette maladie et du nombre important des victimes qu'elle fait chaque année, Nous appelons l'Organisation mondiale de la santé et ses partenaires à ne pas négliger la campagne de lutte contre paludisme dans le monde.

L'Organisation Imouhagh internationale pour la justice et la transparence, lance un appel à l'aide aux communautés des zones reculées afin de conduire des convois médicaux urgents.

Le paludisme tue à bas bruits, elle ne fait pas la une des journaux, car elle ne touche pas les pays occidentaux.

Elle tue alors dans l'indifférence et pourtant concerne des millions des personnes Nos populations subissent des multiples menaces ,auxquelles parfois nous " les épargnés" n'avons que très peu de marge pour influencer les politiques, ou les stratégies

Il nous reste néanmoins la possibilité d'agir directement sur certaines menaces en nous mobilisons pour nos familles afin de leur apporter une aide médicale nécessaire à leur survie

La première aide doit venir de chacun de nous

Avant d'aller rechercher l'aide internationale, recherchons l'aide interne

Nous appelons les cliniques mobiles qui sont déjà sur place à se faire connaître et à faire connaître leurs besoins.

Nous appelons toutes les bonnes volontés à se mobiliser pour réduire l'impact d'une des menaces Imouhagh international.

Contact:

Tel: 0033782928401

Email:imouhagh24@gmail.com

14 Square Du Silence 49100 Angers France

UK 00447786521934 | France 0033753706766 | Canada 0018195801310

Libya 00218911260109 | 00218914606079 | America 0015038033690 | Belgique 0032484662179

Email: imouhagh24@gmail.com | www.facebook.com/imouhaghIO

Bellum omnium contra omnes, « la guerre de tous contre tous »

Crimes et impunité

Le Sahel a été le théâtre de massacres de populations commis tant par des groupes armés criminels que par les forces armées nationales. L'insécurité est à présent de provenances multiples, affligeant les habitants surtout en région éloignée des grandes villes. Avant l'arrivée des groupes terroristes dans les pays concernés, les forces armées nationales ne bénéficiaient déjà plus de la confiance des populations. « *La relation entre la société civile et le secteur de sécurité est fondamentale pour la sécurité humaine. Dans de nombreux endroits, les populations civiles voient les forces de sécurité avec suspicion, les percevant comme des prédateurs plutôt que des protecteurs. Dans le même temps, de nombreux militaires et policiers se méfient aussi de la société civile, remettant en question leurs intentions* ».³

Les populations du Sahel se trouvent à présent entre plusieurs feux, les groupes terroristes, les milices constituées en « ethnies » et les forces armées nationales.

Dans ces régions, le simple fait de se maintenir dans son territoire ancestral devient suspect pour les forces armées, et une cible pour les groupes armés ; il semblerait que la logique actuelle soit de vider certaines zones de ses habitants.

Le Niger, jusqu'ici plus ou moins « épargné » est affecté les comportements criminels de ces mêmes acteurs qui sévissent dans la région du Sahel. Gageons que le Niger ne fera pas l'erreur de couvrir ces faits criminels contribuant ainsi à alimenter l'adhésion de certains jeunes aux groupes terroristes.

Nous avons lancé deux alertes concernant les cas qui nous ont été rapportés. Le premier concernant 2 personnes qui ont été froidement exécutées par l'armée nigérienne lors d'un simple contrôle d'identité dans la région de Tarbiyat. La violence de l'exécution de ces personnes par les militaires nigériens interroge réellement sur les critères de recrutement, la formation, les mécanismes de contrôle et de sanctions des comportements qui jettent l'opprobre sur toute la profession.



³ SCHIRCH, L. et D. MANCINI-GRIFFOLI, Local Ownership in Security: Case Studies of Peacebuilding Approaches, La Haye: Alliance for Peacebuilding, GPPAC, Kroc Institute, December 2015.

A ce jour, la famille des 2 personnes exécutées n'a reçu ni les condoléances des autorités, ni des excuses publiques, ni une réparation pénale et civile.



le 3 avril 2020

*« (...) Par le fiel de l'encre,
je hisserai ta complainte au-dessus
de tout porteur de drapeau » Hawad*

Monsieur le Chef de l'Etat Major des Armées, Salifou Modi

Monsieur le Président du Tribunal Militaire, Harouna Ibrahim Daoudouka

nous vous alertons sur des faits mettant en cause des éléments de l'armée nigérienne. Dans l'après-midi du jeudi 2 avril 2020, à quelques kilomètres de Tarbiyat, lors d'un contrôle de la zone par l'armée nigérienne, deux personnes Abdullahi Ousmane et Mossa Lolo, qui avaient l'habitude de faire paître leurs animaux à cet endroit, ont été froidement exécutés par l'armée ; l'armée ayant procédé aux vérifications d'identité et aux fouilles avec saisie des téléphones portables et contenu des poches, remonte dans leur véhicule, mais avant de partir, tire plusieurs balles sur les deux personnes. L'un des véhicules de la patrouille roule intentionnellement sur le corps des victimes avant de s'en aller, abandonnant les corps.

Alors que tous les efforts sont concentrés sur un mal, une pandémie le Covid-19, dont nous n'avons pas encore l'antidote, il existe un mal bien plus profond, bien plus meurtrier, endémique, bien plus, régional, qui tue encore et encore dans un silence de connivence. L'antidote, la Justice. Il est bien dommage que la Justice ne s'infecte pas tel un vaccin et protégerait même les plus démunis de cette virulence, de cette violence.

Ce que nous disent certains chercheurs du Covid-19, c'est que plus, il y aura de personnes en contact avec la maladie, plus la population sera immunisée de cette maladie et celle-ci disparaîtra.

Il serait bien dommage de souhaiter que du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest du Niger, des personnes meurent de ce poison meurtrier qui a touché Abdullahi Ousmane et Mossa Lolo pour que nous puissions nous en débarrasser ;

C'est pourquoi notre organisation réclame la transparence aux autorités militaires concernant ces faits, et de porter l'affaire au tribunal militaire, aux fins d'ouverture d'une enquête sur ces faits.

Il est d'autant plus regrettable que ces exactions se passent dans les lieux reculés, dans lesquels l'accès à la justice est inexistant. **Il revient à votre autorité en premier, de rétablir cette égalité de la justice, pour en même temps rétablir, sinon établir la confiance que votre institution devrait inspirer.**

Saisissant cette affaire, Imouagh International propose pour l'égalité de l'accès aux droits et à la justice et favoriser la cohésion sociale, d'établir des maisons de droit et de la justice sur tout le territoire, qui pourraient être tenues par des étudiants en droit effectuant des stages.

Imouagh International Imouagh24@gmail.com

Les habitants des régions éloignées des grandes villes vivent l'injustice comme une fatalité, habitués à ne jamais compter sur les services de l'Etat.

Le second cas concerne des crimes de masse.

Entre le 27 mars et le 2 avril 2020, autour d'**Inates et d'Ayorou**, dans la région de Tillabéri, à l'Ouest du Niger, près des frontières malienne et burkinabè, **cent-deux noms** rangés sur cinq pages et organisés par lieux et par date par les élus locaux, font état de personnes disparues. Les images circulantes, inquiètent et font apprêhender que le pire soit certainement arrivé.

Le rapport de la CNDH du Niger est accablant. Il s'agit d'un rapport accusant des **éléments « incontrôlés » de l'armée** d'avoir commis des crimes **en exécutant sommairement 102 personnes dans la zone d'Inates**.

« *Dans l'ensemble des six fosses communes dont on a procédé à l'exhumation des corps, ils avaient tous les mains attachées dans le dos, avec des impacts de balles* », a expliqué Alichin Amadou, le secrétaire général de la CNDH.

Les six fosses⁴ retrouvées sont à Tagabat (Boni) / Inates située à 35 km à l'est d'Ayorou / Ikrbachan (village de GareyAkoukou) / Inates située à 20km à l'est d'Ayorou / Bambakariya (Ayorou) située à 3km à l'est vers Kandadjli/ Tagardey (deux fosses) à 10km au Sud Est d'Ayorou / Tamorogala à 5km à l'Est d'Ayorou.



Inates située à 20km à l'est d'Ayorou : « La fosse renfermant au moins une trentaine de corps mesure 4,30m de longueur et 3,20 m de largeur. Une bouteille vide de liqueur "Gin Harpons" est située à 1m au Nord de la fosse. Des traces de sang jonchent sur les côtés Nord sur une distance de 15m et des débris d'objets brûlés. Une plante d'un pied humain nettement visible au-dessus de la fosse. »



Les deux fosses de **Tagardey** : « quinze corps humains dans chacune des fosses. Ces corps étaient en état de décomposition très avancée, tous ces corps ont un turban formant un nœud au cou et les mains ligotées au dos. Par ailleurs quelques objets ont été retrouvés aux alentours et dans les fosses à savoir, 10 douilles de munitions de guerre de 7,62 mm X 39, 2 cartes d'identités de réfugiés. On note des traces de violences sur différentes parties du corps et des orifices d'entrée et de sortie sont observés sur certains crânes et sur les membres, fortement imputables aux impacts de balle. »

⁴ Rapport CNDH Niger

total, la missions a dénombré au moins 71 corps à l'issue de ses investigations sur le terrain. Certaines personnes de la liste établies par les autorités ont été retrouvées dans ces fosses.

Conclusions de la CNDH Niger :

A la lumière des témoignages, des éléments de preuves matérielles découverts sur le terrain, des rapports d'expertise médico- légales et de rapports dressés par les Officiers de Police Judiciaire, la mission d'investigation a conclu:

- 1.Qu'il y'a bel et bien eu exactions et exécutions sommaires d'au moins 71 personnes civiles non armées .
- 2.Que la mort de ces personnes n'est pas liée à une quelconque frappe aérienne
- 3.Qu'il n'y' a aucun doute que les auteurs sont des éléments des Forces de Défense et de Sécurité(FDS).**
- 4.Qu'il n'y a aucun indice qui permet de conclure à une responsabilité de la hiérarchie militaire ou de l'Etat;
- 5.Qu'il appartiendra aux juges en charges du dossier de situer les responsabilités individuelles ou collectives.

L'impunité, la corruption et la carence de la justice, font partie des causes profondes de l'instabilité et de l'insécurité dans la région. L'absence de réponse forte face à la criminalité et aux conflits (comme le banditisme, le vol de bétail, les attaques sur les routes et marchés, ainsi que la détention illégale et les injustices commises par les agents de la justice) contribue à dégrader la légitimité des États et à créer un terrain propice pour les groupes djihadistes.

Ainsi il est primordial de remédier aux défaillances systémiques de la justice afin de lutter efficacement contre l'instabilité dans la région. La lenteur de la justice, si elle est saisie, ne facilite pas à effacer le sentiment d'impunité des victimes, qui voient parfois les auteurs des faits criminels toujours en place, voire prendre du grade s'agissant des forces nationales.

La corruption des agents de justice qui monnaient la moindre information. Le droit à l'information des familles des personnes arrêtées, le droit des visites, parfois même la liberté provisoire s'achètent. Certaines familles qui peuvent payer à présent, s'abstiennent de le faire car à la manière des kidnappeurs, d'autres arrestations se feront de manière opportune chez les familles ayant déjà payé une première fois. La ligne qui sépare ces pratiques des agents de l'Etat et de celles de groupes terroristes prenant des otages est très mince.

Enfin, les lois anti-terroristes sont déviées de leurs objectifs. Elles sont utilisées pour brimer les populations avec des arrestations arbitraires violant allègrement les droits fondamentaux des individus, dans un contexte d'état d'urgence qui n'est plus une situation d'exception mais bien pérenne. **Des rafles massives ont été faites et des personnes sont détenues hors circuit judiciaire.** Les détentions sans aucune forme de

respect des procédures et de la présomption d'innocence sont prononcées, laissant des individus des années en prison sans être reçus par un juge. Le délit de faciès s'exerce

en direction des Touaregs et des peulhs le plus souvent, et ce dans toute la région sahélo-saharienne.

Ce fut le cas de Sidi, emprisonné en Côte d'Ivoire, suite aux attentats du Grand Bassam. Après une détention de plus de deux ans, Imouagh International a pu obtenir que son affaire ainsi que celle de ses codétenus (19 personnes au total) puissent être traitées. Sidi a été libéré, ainsi que les autres détenus.

Renforcer la protection des civils et améliorer la réponse humanitaire

Afin de renforcer la protection des civils et améliorer la réponse humanitaire à toutes les populations vulnérables affectées par les conflits et la pandémie de COVID-19, les agences humanitaires des Nations Unies et les ONG demandent à ce que les Etats membres du G5 Sahel et leurs forces armées s'engagent à :

- 1. Réaffirmer leurs engagements internationaux en matière de droits humains, de droit d'asile et de droit international humanitaire, et à garantir la protection des civils, notamment des personnes déplacées et des réfugiés, des femmes, filles, personnes âgées ou personnes ayant des besoins spécifiques, tout en renforçant les actions de prévention des violences basées sur le genre.**
- 2. Incrire la protection des civils au cœur des opérations militaires dans l'espace du G5 Sahel.**
- 3. Condamner les violations de droits humains et adopter des mesures permanentes d'investigation des infractions commises par les forces de défense et de sécurité, les groupes d'auto-défense, et des éléments des groupes armés, pour renforcer le système judiciaire afin d'assurer l'accès à la justice pour les civils.**
- 4. Garantir dans la mise en œuvre du Cadre de conformité, l'application de la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme et créer les conditions pour que les membres civils et militaires du G5 Sahel respectent et promeuvent les normes les plus élevées d'une conduite éthique et professionnelle, dénoncent les manquements et coopèrent dans les enquêtes, demandes d'information, évaluations et examens dûment autorisés en vue de prévenir et combattre les abus et exploitations sexuelles.**
- 5. Garantir un accès humanitaire sans entrave aux populations déplacées de force, à leurs communautés hôtes et aux populations civiles dans leur ensemble. Plus spécifiquement, cesser les attaques contre les enfants et assurer un accès sûr à tous les enfants touchés, conformément aux principes humanitaires.**
- 6. Développer avec les humanitaires des lignes de conduites entre civils et militaires alignées avec les orientations internationales pour assurer une distinction claire des mandats et des rôles entre les forces de défense et de sécurité et les acteurs humanitaires.**

7. Investir dans les services sociaux de base tels que la santé l'eau et assainissement, et l'éducation.

8. Garantir le rétablissement de la présence des autorités étatiques, des services sociaux de base et de l'Etat de droit permettant ainsi de prévenir et lutter contre les violations et atteintes répétées à la sécurité, à la dignité et aux droits des personnes civiles.

9. Promouvoir la démobilisation et la réinsertion des personnes associées aux groupes armés, incluant une approche spécifique pour la démobilisation des enfants.

10. Encourager une solution politique basée sur la cohésion sociale, la réconciliation et la gouvernance locale et responsable

Recommandations des Nations Unies <https://news.un.org/fr/story/2020/07/1072162>

A Imouagh International, nous pensons que la sensibilisation en matière des droits humains et de responsabilité pénale doit intervenir sur plusieurs niveaux. Elle doit effectivement concerner les acteurs étatiques et les armées internationales, mais aussi les populations victimes, titulaires du droit d'agir. C'est pourquoi Imouagh International a saisi la tenue du Congrès de MNLA à Kidal, pour organiser à travers un atelier de sensibilisation aux droits, ainsi qu'aux voies et recours juridiques. Ce fut aussi l'occasion pour Ayoub ag Attaher et Akli Shakka, représentant de l'organisation de soumettre aux représentants des instances internationales présentes au Congrès, les dossiers encore pendents des faits criminels envers la population touarègue.



Atelier de sensibilisation en matière de droits fondamentaux, 5 décembre 2019 Kidal

Madame la Présidente de la Commission des droits de l'homme

Paris le 15 novembre 2018

Nous avons choisi de vous adresser ce courrier, à la lecture des mots que vous avez prononcés, lors de votre nomination à ce poste, ô combien sensible et malgré tout indispensable au fonctionnement de toute démocratie. Vous avez été, pour ainsi dire, de l'autre côté de la barrière pendant 20 ans dites-vous, de celle qui milite sur les terrains réclamant l'application des droits humains à chaque fois que ceux-ci étaient bafoués. Il nous a semblé alors que vous étiez la mieux indiquée pour comprendre la démarche qui nous anime à travers ce courrier.

Il s'agit pour nous de vous alerter sur le fait que des personnes sont détenues à la Maison d'Arrêt et de Correction d'Abidjan (MACA) suite aux attentats du Grand Bassam en 2016, et n'ont, à ce jour, été entendues par aucune autorité judiciaire. Nous avions écrit une lettre ouverte à Madame la Ministre des Affaires étrangères du Mali, en décrivant un contexte de suspicion envers les maliens conduisant à des arrestations arbitraires.

Il est un fait que le traumatisme a été fort pour la société ivoirienne, le choc s'étant un peu apaisé depuis 2 ans et demi, il est temps que la justice reprenne ses droits sur les passions.

Vous trouverez en suivant la liste des 10 personnes qui nous interpellés par le biais de leur famille. Nous avons effectué une saisine par le biais de votre site internet pour chacune des personnes mentionnées sur cette liste.

Ces personnes ont enduré en silence en se disant que leur innocence si évidente, se suffirait à elle-même, or il est une évidence en matière de justice que la tendance en matière de terrorisme surtout, est plutôt la présomption de culpabilité au lieu du droit fondamental à la présomption d'innocence. Avec le consentement des intéressés, nous sollicitons votre attention sur le sort particulier des personnes dont nous mentionnons les noms :

1-Monsieur Cissé Mohamed détenu depuis le 31/03/2016

2-Monsieur Cissé M.D détenu depuis le 31/03/2016

3-Monsieur Aly M.D détenu depuis le 31/03/2016

4-Monsieur Lala Kounta M.D détenu depuis le 31/03/2016

5-Monsieur Diko Moutou détenu depuis le 31/03/2016

6-Monsieur Mohamed Abdallah détenu depuis le 08/04/2016

7-Monsieur ALmahadi Ould Hama 02/09/2016

8-Monsieur Hamza Diko détenu depuis le 02/09/2016

9-Monsieur ABDI Balah détenu depuis le 02/09/2016

10- Monsieur Diallo Aly détenu depuis le 31/03/2016

Nous espérons ainsi, Madame la Présidente, que vos mots ne seront pas vains et que l'Institution puisse pleinement appliquer vos ambitions à travers vos mots : «*la responsabilité de notre institution doit également se mesurer à notre capacité à réagir toutes les fois que les droits de l'Homme sont menacés ou violés, quel qu'en soit le lieu ou les auteurs* ». (...) «*Nous devons être le porte étandard des droits de l'Homme en Côte d'Ivoire, par notre sollicitude constante auprès de ceux qui trouvent en nous l'ultime recours, faute de voir la garantie de leurs droits assurés.* »

Nous vous remercions pour votre attention et nous nous tenons bien sûr à votre disposition. Veuillez agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

Imouagh International Organization for the Sake of Justice and Transparency

Contact mail : iiyorgan@gmail.com /

Au Burkina Faso la situation n'est pas meilleure. Nous avons alerté sur la tendance complètement décomplexée à la stigmatisation et l'incitation à la haine raciale de certaines groupements ethniques envers les habitants d'origine tamasheq. Nous avons rappelé, dans un courrier adressé à un media rapportant des propos haineux, leur devoir de respecter les lois qui préviennent le délit d'incitation à la haine raciale.

MESSAGE D'ALERTE 22 septembre 2019

Monsieur,

je vous adresse ce courriel afin de vous alerter à propos d'une vidéo (en PJ) qui circule sur les réseaux sociaux, créant un trouble.

Cette vidéo est choquante en ce sens que les propos de ce monsieur, dans le contexte qui prévaut dans la région, retransmis de but en blanc, sont extrêmement dangereux, si aucune critique n'a suivi la diffusion de cette vidéo sur votre canal, la chaîne de télé B24 TV .

Alors que les faits pénalement, peuvent être prescrits, ne sachant pas la date exacte de cette vidéo, il est toutefois de votre déontologie, d'apporter des explications et de communiquer sur ces images, ne serait-ce que pour votre propre image.

Il n'est pas dans notre but de se montrer vindicatif à votre encontre, mais bien d'exprimer une inquiétude face des dérapages d'une parole de plus en plus décomplexée, haineuse, raciste, excluante.

Je vous remercie par avance d'apprécier cette affaire à sa juste valeur et de ne pas la minimiser.

Bien cordialement

Fortuné Sarah pour Imouhagh International

REPONSE CHAINE DE TELEVISION B24TV 22 septembre 2019

Bonsoir madame,

Nous accusons réception de votre message et nous vous remercions pour avoir attiré notre attention.

La personne interviewée s'est exprimée à l'occasion des obsèques d'une trentaine de personnes assassinées au Burkina Faso lors d'une attaque revendiquée par des groupes terroristes. Malheureusement, la vidéo, qui comporte des propos qui ont malencontreusement échappé à l'époque à notre vigilance, a été tronquée et sortie de son contexte.

En conséquence, nous avons décidé de retirer la vidéo en question de nos plateformes.

Soyez rassurée que la paix et la cohésion sociale sont inscrites en lettres d'or, comme vous l'avez remarqué, dans notre charte éditoriale et que nous veillons, chaque jour, à éviter d'être le canal par lequel celles-ci pourraient être remises en cause.

Cordialement,
Abdou ZOURÉ

Effectivement une chasse aux sorcières est organisée avec des amalgames concernant les Touaregs, qui seraient tous des terroristes. Les faits criminels se déroulent en toute impunité, et ne débouchent comme au Niger sur aucune procédure judiciaire.

Etre Touareg au Burkina : « Ici, quand on a la peau claire, on est présumé terroriste »
est le titre d'un article du Monde Afrique publié le 10 avril 2017⁵

Touaregs, réfugiés, terroristes, la confusion entraîne le raccourci volontaire de la stigmatisation de toute une partie de la population citoyenne du Burkina Faso.

L'existence de la présence des Touaregs comme habitants et citoyens à part entière du Burkina Faso est soit niée, soit occultée intentionnellement. **Dans certaines cartes prises sur le web, les Touaregs n'apparaissent pas en tant que peuple, le Tamashiq n'apparait pas en tant que langue du Burkina Faso.** Sans vouloir présumer de l'intention des auteurs de ces cartes, elles sont reprises par le grand public et elles contribuent à propager l'idée d'un peuple inexistant.



https://www.planete-burkina.com/ethnies_burkina_faso.php



https://fr.wikipedia.org/wiki/Langues_au_Burkina_Faso

Le Burkina Faso fait face depuis 2015, comme ses voisins le Mali et le Niger, à des violences meurtrières croissantes perpétrées par des groupes djihadistes, parfois

⁵ https://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/04/10/etre-touareg-au-burkina-ici-quand-on-a-la-peau-claire-on-est-presume-terroriste_5108935_3212.html

entremêlées de conflits intercommunautaires⁶, qui ont fait plus 800 morts et près de 860 000 déplacés. A ceux-ci s'ajoutent les bavures des forces nationales et les VDP (les Volontaires pour la Défense de la Patrie) qui ont fait l'objet d'un rapport de HRW⁷. Les VDP, répliques de ce qui existent dans le pays voisin, sont des bras civils armés, pour ne pas dire des milices. Avec une formation dérisoire de 14 jours, ils sont armés par le gouvernement pour faire face au sein de leur village aux attaques terroristes.

Il s'agit pour la plupart de ces VDP, de légaliser des milices existantes. C'est ainsi que les Koglweogo bénéficient de soutien de la part des autorités. Devenus les VDP, protégés par une loi de janvier 2020, ils jouissent d'une forte impunité surtout dans la partie centre et nord du Burkina Faso. Dans un rapport publié en mars 2020⁸, l'ONG Amnesty International épinglait des groupes d'auto-défense Koglweogo pour avoir attaqué trois villages et tué des dizaines de civils début mars, dans le but de soutirer argent et biens. Des ONG burkinabè ont dénoncé de leur côté un "nettoyage ethnique". **Armer les uns, désarmer les autres et les laisser à la merci d'un « nettoyage ethnique, d'un nettoyage des espaces », tout est mis en œuvre pour vider les habitants de certaines zones.** Pris en étau entre plusieurs feux, la survie consiste effectivement à quitter.



Images de Kel Tamasheq de la province de Oudalan déplacés internes à Gorom-Gorom

Le 28 juin 2020, le village de **Pétabouli**, localité frontalière située entre la province du Soum et de l'Oudalan, relevant de la commune de Gorom-Gorom, a été le lieu d'un affrontement entre les Volontaires pour la Défense de la Patrie (VDP) venus d'Arbinda, les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) d'une part, et d'autre part des individus armés non identifiés. Cet incident a amené les communautés du village de Pétabouli et d'autres villages voisins (Tiéfolboye, Pételkotia et Adjara-djaray) à se déplacer vers la ville de Gorom-Gorom pour leur sécurité. Le bilan de cet affrontement fait état d'une cinquantaine de personnes décédées parmi lesquelles des civils, issus de la communauté des Alkaseybanes.

⁶ Sur les massacres des Peuls à YIRGOU le 1^{er} janvier 2019 <https://www.voafrique.com/a/au-moins-210-morts-lors-du-massacre-du-1er-janvier-selon-un-collectif/4771648.html>

⁷ Massacre de DJIBO <https://www.hrw.org/fr/news/2020/07/08/burkina-faso-des-temoignages-dhabitants-indiquent-des-exécutions-de-masse>

⁸ <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2020/03/burkina-faso-witness-testimony-confirms-armed-group/>

Une dame âgée raconte « lorsque les militaires et les VDF sont arrivés, ils ont tiré sur tout ce qui bouge. J'ai pris mon mari aveugle par la main pour essayer de nous sauver. Ils nous ont rattrapé. Ils nous ont séparé et je les ai supplié d'épargner mon mari aveugle. Je ne voulais pas lâcher la main de mon mari, mais ils étaient plus forts. Ils l'ont criblé de balles. ».

Plus récemment le 12 octobre 2020, dans la commune de Tin-Akof (Oudalan), nous ont été rapportés des faits meurtriers. Un témoin⁹ raconte « Aghali ag Abalhod, âgé d'une soixantaine d'années, alors qu'il conduisait son troupeau de vaches à la mare, subit un contrôle d'identité par les militaires. Ayant laissé sa pièce d'identité à la maison, il leur demande l'autorisation d'aller la chercher. Les militaires ont tiré sur lui à bout portant sur les jambes et l'épaule, le laissant pour mort. Les militaires continuent à sillonnner le village et rencontrent une personne à qui ils demandent la pièce d'identité. Celui-ci la leur fournit, les militaires le laissent partir et à quelques mètres lui tirent une balle dans le dos. Les personnes qui travaillaient dans les champs, témoins de la scène, ont cherché à se cacher. Les militaires ont capturé tous les hommes et les ont abattus. Ce jour-là, le vieux Eganday, qui a plus de 80 ans se trouvait dans la zone pour essayer de trouver dans le campement voisin de la nourriture, a croisé aussi les militaires qui lui ont tiré une balle à l'épaule. A la fin de cette macabre journée, 2 jeunes peuls ont été trouvés sans vie au bord de la mare, tués par balle. »

Un jeune transporteur, nous rapporte son histoire, le 06/04/2019, alors qu'il conviait Aljoumagat Ag Amidi et Alwali Ag Mossa, originaires tous les deux de **Intililt**.

Le transporteur les a embarqués à Oursi¹⁰.

« Mon grand frère m'a appelé pour les prendre ; je n'ai pas eu à discuter sur le prix, mon frère avait déjà parlé avec eux. J'ai chargé leurs bagages et une moto qu'ils avaient achetée. On a pris la route nationale qui mène au marché de Déou (département et une commune rurale du Burkina Faso située dans la province de l'Oudalan). J'ai pris une autre passagère et mon apprenti. Nous étions au niveau d'un village quand un convoi de 3 pick-up des militaires est arrivé à notre hauteur et nous a arrêté. Après vérification des pièces d'identité. Ils m'ont demandé si je connaissais les 2 maliens que je transportais. Je leur ai dit non. Ils ont commencé à être violents et ont pris une corde pour fouetter les 2 passagers et mon apprenti. Ils ont gardé les 2 passagers et leurs biens, et nous ont dit de repartir et de ne plus transporter des gens inconnus. Selon les informations que j'ai eues, ils ont été exécutés le même jour sur la route entre Gorom-Gorom et Tasmakat ; leurs bagages, la moto et leur argent n'ont jamais été retrouvés. »



⁹ Afin de protéger les personnes qui témoignent, nous ne dévoilons pas les noms des témoins

¹⁰ **Intililt** et **Oursi** communes situées dans la province d'Oudalan, au Burkina Faso

Des droits civiques et sociales

En Libye, les Touaregs, autochtones de la région du Fezzan ou habitants depuis des décennies, ont été privés de l'accès à la citoyenneté et à la nationalité. Le problème a commencé au début des années soixante-dix, lors des vagues des sécheresses meurtrières, qui ont touché massivement les Touaregs. Pour fuir ces conditions de vie, beaucoup se sont installés sur les rives du désert du Sahara. La Lybie amorçait une reprise économique, et les Touaregs se sont investis dans les projets agricoles dans les villages. Cette période a été le début du retour des nomades en ville, de leur sédentarisation. Sous l'ère Kadhafi, rien n'était prévu dans la Constitution libyenne pour garantir des droits spécifiques tant civiques que politiques aux Touaregs autochtones ou installés. Eux qui avaient l'habitude de se déplacer librement dans l'espace saharien, se sont vus contraints de justifier de pièces d'identité qu'ils n'avaient jamais eues. A la chute de Kadhafi, la question de la citoyenneté des Touaregs a pris un tournant politique ; certaines ethnies sont devenues indésirables et n'ont pas accès encore aujourd'hui aux droits civiques fondamentaux et sont considérés comme des habitants de « seconde zone ». Plusieurs fois alertés, les instances nationales et internationales, ainsi que les leaders locaux n'ont pu établir cette égalité des droits aux 250 000 personnes (soit environ 4 % de la population totale) que compte la population touarègue, surtout concentrées à proximité des frontières algérienne et nigérienne, dans le sud-ouest du pays. Le chômage, la précarité des conditions de vie et l'absence du gouvernement risquent de pousser les jeunes de la communauté dans les bras des trafiquants, des criminels, voire des terroristes.

Pourtant c'est par la voie pacifique, à Oubary que les jeunes ont organisé un mouvement le 19 février 2020, de revendication contre toutes les formes de discrimination.



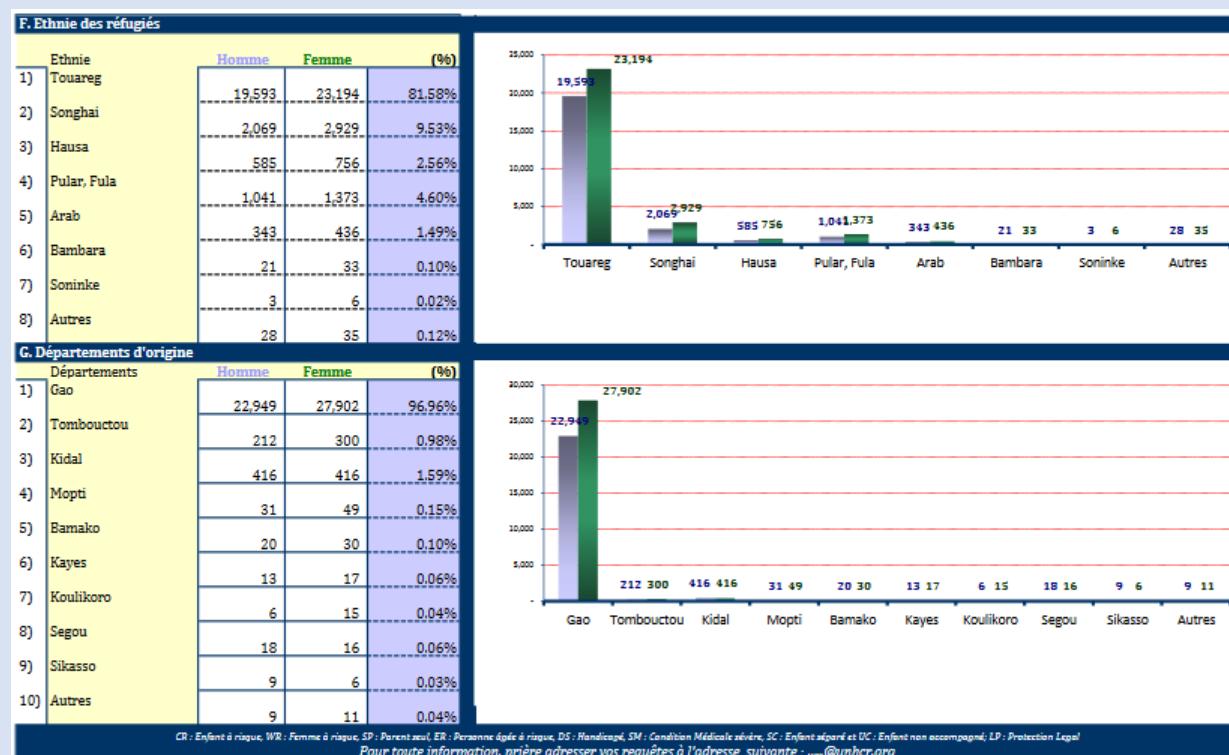
Le mouvement s'est propagé dans le monde, ce qui a permis la visibilité de cette revendication pacifiste. Les chaînes de télévision nationales et internationales ont diffusé les manifestations ce qui a permis le coup de projecteur nécessaire pour que les instances nationales ne ferment pas complètement les yeux sur les problématiques, laissant des dizaines de milliers de personnes sous un statut d'apatride non reconnu.



Soutiens de la diaspora touarègue et de Imouhagh International

La diaspora touarègue est présente sur tous les continents. Migrations forcées parfois dans les pays voisins, vivant dans les camps de réfugiés, elle fait face à des conditions de vie difficile. La migration forcée est une des conséquences de l'incapacité des Etats à protéger les droits fondamentaux des individus et de satisfaire les besoins essentiels. Les migrations forcées tant internes qu'externes, sont les conséquences de la carence

des Etats. Au Niger 90% des réfugiés sont appartenants aux communautés touarègues. « Le conflit et l'occupation des régions du nord par des islamistes ne leur laissaient pas la possibilité de rester dans leurs localités d'origine. La possibilité de se déplacer vers les régions du Sud n'était pas envisageable, dans la mesure où la relation entre les touarègues et les populations du Sud souffre de préjugés, hérités souvent depuis la période coloniale. Qui plus est, après l'indépendance, les différentes rébellions touarègues ont été fortement réprimées par l'État via l'armée (uniquement de populations du Sud), ce qui a régulièrement accentué les rancœurs de part et d'autre et des mémoires alimentant les potentialités de conflit. Être touareg au sud du Mali, c'est être assimilé au terrorisme ou encore aux rebelles. Cet antagonisme de la population du sud vis-à-vis des touarègues s'est exacerbé après le massacre à Aguelhok, de plusieurs militaires de l'armée nationale du Mali. Les Touaregs demeurent alors la cible d'une flambée de violences à Bamako sur fond d'amalgame et de suspicion. La population touarègue se retrouve ainsi prise entre deux feux. D'un côté, elle subit au nord du Mali l'ordre obscurantiste des islamistes armés et, de l'autre côté, elle est la cible d'attaques aveugles ou illégales dans des régions où les membres des groupes islamistes armés se mêlent aux civils par l'armée du Mali au-delà des rejets et persécutions qu'elle subit aussi au Sud »¹¹



Source : Synthèse globale des données des réfugiés maliens au Niger au 30 juin 2018

Violences, extorsions, crimes, cohabitation sous tension entre communautés « belligérantes », présence des éléments terroristes à l'intérieur des camps, conditions de vie difficiles (manque d'eau, de nourriture...), pourtant la peur de retourner dans leur ville est plus forte.

¹¹ Une approche sociopolitique de la gestion de la question des réfugiés dans la crise de l'Etat au Mali des réfugiés maliens de la région de Tillabéry au Niger. Thèse de Mariame SIDIBÉ

Cette concentration de population dans un camp, va hélas, permettre d'en faire la cible privilégiée d'attaques de milices recherchant des communautés spécifiques, ou par des groupes armés terroristes, mais parfois aussi d'attaques perpétrées par les forces nationales.

Récemment au Burkina Faso, dans le camp de Mentao, l'attaque par l'armée a fait 32 blessés parmi les réfugiés. Les forces de sécurité ont pénétré dans le camp et ont procédé à une recherche au porte-à-porte, et selon les témoignages, forçant les hommes et les garçons à sortir avant de les frapper à coups de matraque, ceinturon et corde. Les réfugiés se sont vus accuser de complicité à l'égard des assaillants non-identifiés et ordonner de quitter le camp dans les 72 heures, sous peine de mort.



Attaque du camp de réfugiés de Mentao le 3 avril 2020

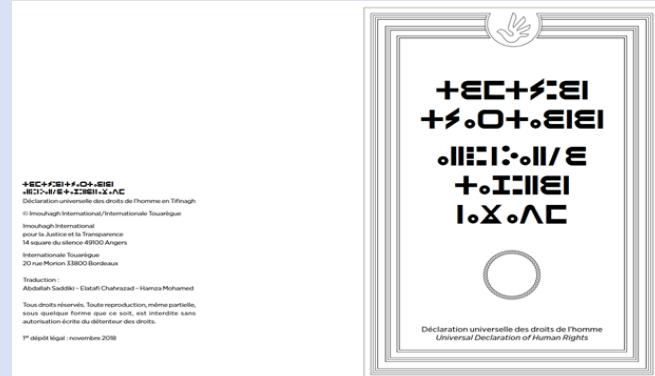
Ces attaques sont en recrudescence, elles se propagent et ne se limitent pas qu'à un seul pays. **Il est primordial que les camps jouent effectivement leur fonction de refuge, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de celui-ci.**

Des droits culturels

Imouagh international, dont l'action s'inscrit dans les droits fondamentaux reconnus par les instruments juridiques nationaux et internationaux, a voulu attirer l'attention sur la nécessité de mettre en place des mécanismes appropriés (écoles d'apprentissage, visibilité des écritures à travers les panneaux, l'organisation des foras et/ou d'une journée culturelle...) pour la survie de l'écriture des Tifinagh.



C'est dans cet objectif que nous avons publié la Déclaration Universelle des droits de l'Homme en tifinagh le 1^{er} décembre 2018.



The image shows the open pages of the booklet. The left page contains the introduction and a note of thanks to those who contributed to its creation. The right page begins with the title "INTRODUCTION". The text is in French and English, with some Tifinagh script interspersed. A small logo is visible on the left margin of the left page.

INTRODUCTION

Nous remercions toutes les personnes qui ont pris part à l'élaboration de ce livre.

Ce livre est dédié à la mémoire de ceux qui, le plus souvent inconnus, vivent sur leur territoire en exil ou dans les camps de réfugiés, ont offert leur temps, leurs ressources intellectuelles ou matérielles et leur vie en solidarité avec le peuple *Imajaghen* afin que puisse vivre chaque parcelle de notre culture.

À l'issue de la seconde guerre mondiale, la communauté internationale prit l'engagement de protéger les droits humains de tous les hommes, comme celles commises durant ce conflit. L'histoire de ce texte traduit dans plus de 500 langues, nous touche directement, nous peuple *Imajaghen*, qui subissent en permanence l'interdiction d'un terme. En traduisant ce texte dans notre langue Tamazgh et nos écritures Tifinagh, Imouagh Internationale pour la Survie de l'Ecriture souhaite contribuer à montrer que l'universalité des droits humains concerne, comme tous les autres peuples, le peuple *Imajaghen*. Cette traduction donne par ailleurs une visibilité à cette population qui n'a pas toujours eu celle qu'il reste difficile de la promouvoir au niveau national.

Ce livre a été préparé avec le soutien financier de l'Organisation Internationale Touarègue et de Madame Fortuné Sarah Lili.



Présentation du livret de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme en Tifinagh le 01/12/2018

RECOMMANDATIONS

Le contexte d'insécurité a entraîné à juste titre, la promulgation des lois visant à lutter contre la criminalité terroriste. Toutefois, le prétexte de la lutte anti-terroristes a donné lieu des dérives tant auprès des civils, avec la création de milices d'auto-défenses massacrant les populations, en toute impunité, qu'auprès des agents de l'Etat (militaire, judiciaire, etc.). Ainsi nous recommandons aux Etats :

- L'évaluation des lois promulguées au regard des libertés fondamentales
- L'évaluation doit concerner tant les dérives criminelles que l'impact sur les populations nomades conduisant à la perte d'un mode vie générant une paupérisation accentuée et à une perte de repère culturelle.
- Concernant les arrestations : de procéder à l'examen des dossiers dans un délai raisonnable des personnes détenues. Certains détenus n'ont toujours pas été reçus par un juge après plus de 2 ans de détention.
- De sensibiliser auprès des détenus, ainsi qu'auprès des familles des voies et recours judiciaires.
- La saisine d'office des faits allégués concernant les crimes et délits perpétrés par les forces nationales, afin d'écartier les agents fautifs et de rétablir la confiance des populations en leur système de justice.
- D'organiser une justice mobile, afin de permettre la proximité avec les habitants de lieux éloignés, premières victimes.
- De permettre par des mécanismes raccourcis les réparations dues aux victimes et aux familles
- De favoriser les organisations des droits de défense des libertés fondamentales touarègues en les intégrant dans les mécanismes dédiés.

Nous recommandons aux chefs et leaders traditionnels :

- D'assumer en tant qu'autorité reconnue votre devoir et responsabilité de protéger, défendre et préserver la vie des communautés touarègues ;
- De faire en sorte que les autorités se saisissent de la question du paludisme et de l'accès aux soins de santé en général.
- D'organiser une assise transnationale regroupant tous les chefs et leaders traditionnels afin d'établir une veille des problématiques et d'établir un programme commun des résolutions.

Nous vous remercions pour attention.

A vous la parole

Nous avons voulu consacrer une rubrique aux personnes désireuses de transmettre un message, en saisissant l'opportunité de la diffusion de notre rapport. C'est une rubrique que nous mettrons désormais dans nos bulletins avec une mise à jour.

« Mon frère, né Sayed Ould Muhammad. En 2018, mon frère a disparu à Makua ; Depuis ce jour, le 22/09/2020 nous avons perdu contact avec lui. Nous ne savons s'il est toujours vivant, c'est pourquoi nous avons sollicité Imouhagh International pour publier ce message. » Melle Tutua Mint Sayed OULD Mohamed, sœur

« Je suis Khadji Andid, je suis ingénieur architecte en Libye. Nous subissons de nombreuses violations de nos droits, avec par exemple la retenue sur nos salaires. On ne peut pas voyager pour aller se faire soigner, notre vie dépend d'un numéro national, qui nous bloque pour tous les actes de la vie quotidienne, comme l'ouverture d'un compte bancaire. »

« Je suis Khaled, j'ai frappé à toutes les portes ici à Bamako, contacté tous ceux parmi les leaders et chefs traditionnels en liens avec l'Etat et dépensé tout ce que mes moyens me permettaient pour avoir des nouvelles de mon fils Moradiss sans aucun succès. Je voudrais l'entendre, le voir. Je lance un appel à l'aide »

Ressources

CICR Bamako : (00223) 70751356

CICR Niamey : (00227) 92 18 34 92

CICR Ouagadougou : (00226) 25 36 13 40